



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 7 JUIN 2013

PV N°364

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 7 JUIN 2013**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 20 MEMBRES

ADNET Thomas	Etudiant suppléant	UFR Pharmacie
BELLETTRE Jérôme	Ens A	Polytech Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Faculté des Sciences et Techniques
BROUSSAUDIER Julie	Étudiant titulaire	UFR Psychologie
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
DRONNEAU Céline	BIATSS	Polytech Nantes
GODIVEAUX Nicolas	Etudiant titulaire	UFR de Médecine et Techniques Médicales
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Faculté des Sciences et Techniques
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR de Droit et des Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Président	Présidence de l'Université
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR Lettres et Langues
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Faculté des Sciences et Techniques
TASSEL Guillaume	Étudiant titulaire	IEMN-IAE

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 4 MEMBRES

BEMMERT Patrick	Personnalité ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes - Saint-Nazaire
CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie

ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 7 MEMBRES

BOURGEOIS Valentin	Etudiant titulaire	UFR Lettres et Langues
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
DUBOT Christian	Personnalité ext.	CGT
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ROLLAND Yann	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : 1 MEMBRE

CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
----------------------	-------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

BANGE Pascal	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BARBU Noël	Vice-président Finances
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Chef de la Division des Affaires Financières
CAILLEAU Thomas	Conseiller Étudiant
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
KEROUANTON Jean-L.	Vice-président du Patrimoine Immobilier
ROUSSEAU-GANCEL L.	Direction des Ressources Humaines
PELLETIER Quentin	Vice-président Étudiant
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉS	ARRIVÉ EN COURS
31	20	4	7	1

SOMMAIRE

POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 29 MARS ET 14 MAI 2013.....	5
POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
POINT 3 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES	5
POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : M. GILBERT, CONSEILLER DE LA ROCHE-SUR- YON	5
POINT 5 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE)....	9
POINT 6 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DU BUREAU	10
POINT 7 : INFORMATION SUR LE NOUVEL ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET DES SERVICES DE L'UNIVERSITÉ	10
POINT 8 : APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :	10
POINT 8.1 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT À LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2013-2014	12
POINT 8.2 : APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 DE L'EXERCICE 2013	12
POINT 8.3 : INFORMATION SUR LA LETTRE D'INTENTION RELATIVE À UN « PÔLE SANTÉ DÉCLOISONNÉ »	16
POINT 8.4 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION, DE RENOUVELLEMENT OU DE MODIFICATION DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ OU DIPLÔMES INTERUNIVERSITAIRES	16
POINT 8.5 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION OU DE MODIFICATION DE MAQUETTES LICENCE-MASTER-DOCTORAT	19
POINT 8.6 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS DE NANTES- ATLANTIQUE (OSUNA)	21
POINT 8.7 : BILAN ANNUEL DES SECTIONS DISCIPLINAIRES	21
POINT 8.8 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS	22
POINT 9 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)	22
POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES	22

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 29 MARS ET 14 MAI 2013

Mme SAMI précise qu'en intervenant lors du Conseil d'Administration du 14 mai 2013 pour dire qu'elle aurait aimé que l'on soit informé du plan de retour à l'équilibre avant sa transmission au Ministère, elle ne parlait évidemment pas à titre personnel, impression que l'on peut tirer de la lecture de son procès-verbal. Elle intervenait au nom du Conseil d'Administration et de la même façon, on ne peut pas penser que la réponse de **M. BARBU** ne s'adressait qu'à elle.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 24 voix pour, les procès-verbaux des Conseils d'Administration des 29 mars et 14 mai 2013.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT donne des nouvelles d'une étudiante inscrite en « INFOCOM » à l'Université de Nantes, arrêtée en République de Turquie, placée en garde-à-vue et qui a été libérée. Les échanges avec ce pays se passent toujours très bien. Il peut y avoir des situations très particulières qui ne les remettent pas en cause.

LE PRÉSIDENT explique que des discussions sont en cours avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) sur les modalités d'allocation des moyens aux établissements et sur l'évolution du modèle dit « SYMPA », à périmètre constant. Les outils sont prévus pour 2014 et une application en 2015. À cette occasion, il est demandé de travailler sur la partie « enseignement », pour l'année prochaine et pour élaborer une clé de répartition des mille emplois. Le CAS (Compte d'Affectation Spéciale) Pensions serait stabilisé cette année, du fait du moins grand nombre de départs à la retraite que prévu. Les budgets du MESR le seraient également l'année prochaine. Enfin, le projet de loi relatif à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche va être prochainement débattu au Sénat. Des amendements ont été déposés, mais sans commune mesure avec ceux qui ont été déposés à l'Assemblée.

POINT 3 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

LE PRÉSIDENT explique que ce point est systématiquement inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration, mais qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux par rapport à sa séance précédente.

POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : M. GILBERT, CONSEILLER DE LA ROCHE-SUR-YON

LE PRÉSIDENT explique qu'une réflexion globale et sans tabou a été lancée sur la question de l'antenne de l'Université à La Roche-sur-Yon, avec l'appui des collectivités locales.

M. GILBERT rappelle que l'Université de Nantes est installée à La Roche-sur-Yon depuis 25 ans. La première phase, à partir de 1988, a consisté en une stratégie de délocalisation, car il s'agissait essentiellement de dupliquer des formations qui existaient à Nantes sur le site de La Roche-sur-Yon, pour permettre à des étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur. Depuis, les moyens de transports se sont rapidement améliorés et il s'est avéré que ce concept de délocalisation n'était pas pertinent sur la durée. À partir des années 2000, des formations nouvelles et originales, c'est-à-dire qui n'existaient pas à l'Université de Nantes, ont commencé à y être développées, comme la filière LEA Droit ou les Licences professionnelles « Hôtellerie-Restauration ». C'est alors qu'est née l'idée d'un IUT de plein exercice et qu'il n'a plus été simplement question d'une délocalisation de

l'Université de Nantes. Cette deuxième phase a correspondu à un développement tous azimuts et aujourd'hui s'ouvre une troisième phase. Il s'agit maintenant d'envisager l'intégration du site de La Roche-sur-Yon dans l'ensemble des sites de l'Université de Nantes. C'est une démarche de consolidation, de bilan, pour voir quelles sont les formations qui ont fait leurs preuves, celles qui méritent d'être transformées. Il faut aussi réfléchir à de nouveaux axes de développement. C'est une démarche proactive, qui vise à reconsidérer tout le travail accompli et à déterminer les directions dans lesquelles le site de La Roche-sur-Yon doit s'engager, dans le cadre de la stratégie globale de l'Université.

M. GILBERT ajoute que les activités du Conseiller La Roche-sur-Yon sont de deux natures. Il y a d'abord une dimension politique : il travaille très étroitement avec le **PRÉSIDENT** et tous les Vice-présidents, Chargés de mission et Conseillers. Une deuxième dimension est celle des partenaires institutionnels. À La Roche-sur-Yon, la structuration est un petit peu compliquée. Il y a à la fois une structure de plein exercice, l'IUT, une structure qui est une partie de l'IUFM et aussi des composantes qui sont hébergées par un syndicat mixte de gestion, présidé par le Président de l'Université de Nantes. C'est un élément important, car il permet le financement par des partenaires et des collectivités locales, essentiellement le Conseil Général de la Vendée et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon.

M. GILBERT indique que la deuxième catégorie d'activités du Conseiller consiste en la coordination des composantes, c'est-à-dire le développement d'une politique de pôle dans le cadre des projets de l'Université, mais aussi l'organisation des synergies entre des structures qui sont organisées selon des modalités un petit peu différentes. Un travail de mutualisation des moyens a été accompli, entre l'IUT, l'IUFM et les formations présentes sur le Centre Universitaire Départemental (CUD) pour arriver à une meilleure optimisation des dépenses de l'Université.

M. GILBERT ajoute qu'il est par ailleurs responsable administratif du Centre Universitaire Départemental, en étroite collaboration avec la directrice administrative et financière. Ce travail implique la préparation des conseils et des réunions du syndicat mixte de gestion. Le site comprend trois grands ensembles. Le premier est l'IUT, avec quatre départements et un grand nombre de Licences professionnelles, dont l'une doit ouvrir à la rentrée, « Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Animation de Réseaux et de Communautés » (TICARC), alors qu'une autre, la Licence professionnelle « Électrohydraulique et Automatismes associés (EAS) » doit fermer. L'IUT essaie d'actualiser son offre de formation de manière à ce que des formations nouvelles puissent être ouvertes en suspendant d'autres qui ont paru ne pas devoir être maintenues. La situation de l'Université amène maintenant à privilégier une démarche de consolidation, c'est-à-dire d'essayer d'aller de l'avant à dépenses constantes.

M. GILBERT précise que trois composantes de l'Université sont installées au Centre Universitaire Départemental : l'UFR de Droit et de Sciences Politiques, l'UFR Faculté de Langues et Cultures Étrangères et l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN). Par ailleurs on y trouve l'IUFM et une activité de formation continue, qui n'est pas extrêmement importante et pourrait être développée. La capacité en Droit est pour le moment suspendue en raison d'une suspension du financement de la Région. En termes d'effectifs étudiants, le site de La Roche-sur-Yon est d'une taille relativement modeste dans la mesure où il compte environ 1 530 étudiants. Mais la courbe montre que les choix de formations faits au début des années 2000 attirent des étudiants et qu'il ne s'agit plus désormais simplement d'étudiants vendéens qui font un choix de proximité. Le fait d'avoir trouvé des formations originales permet d'attirer des étudiants de la France entière, parfois de l'étranger et les étudiants qui viennent de Nantes sont plutôt contents dans la mesure où les conditions de travail sont agréables.

M. GILBERT explique que le site de la Courtaisière, où sont l'IUT et le Centre Universitaire Départemental, va accueillir l'IUFM, destiné à devenir l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), jusque là installé dans les anciens locaux de l'École

Normale, juste à côté de la gare, dans des bâtiments très anciens qui datent du XIX^{ème} siècle. Il a paru utile de regrouper sur un même campus toutes les formations de l'Université et un bâtiment nouveau est en cours de construction, en collaboration avec les Collectivités locales qui le financent. Il s'intégrera dans l'ensemble universitaire en cours de constitution, avec des procédures de mutualisation. La démarche de collaboration et de mutualisation entre les différentes composantes va être poursuivie, qui amènera sans doute une réflexion sur les modalités de fonctionnement du site ; la collaboration avec les partenaires publics et privés va être poursuivie. Il y a une grande implication des collectivités locales dans les choix de formations. La Région et l'Agglomération ont financé en collaboration avec l'Université un schéma de l'enseignement supérieur en Vendée, qui a donné lieu à de nombreuses réunions. La Région, qui n'est pas présente dans le syndicat mixte de gestion a aussi suivi de très près cette étude et ce sont les prémices de collaborations futures et d'une réflexion sur les modes de financement des formations de La Roche-sur-Yon par les collectivités en collaboration avec l'Université de Nantes. Ce sont encore des pistes de réflexion et il n'y a pas de projet abouti.

M. GILBERT précise que la première piste est le développement de l'alternance, la recherche de partenariats publics et privés. La Vendée est un peu particulière, parce qu'il y a des Universités, des organismes privés ou le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et on s'est interrogés sur les modalités possibles de collaboration pour éventuellement constituer des parcours communs. L'adaptation de l'offre de formation signifie qu'il faut réorienter un peu les choix stratégiques. Des domaines sont assez forts, comme le génie biologique, mais la dimension numérique, aussi bien en termes de « soft » que de « hard », est apparue importante à développer. Un renforcement de la recherche est nécessaire, car il est important, à partir du moment où il y a une offre universitaire, de s'appuyer sur des groupes de recherche. Des projets sont en cours de réflexion, comme un parcours ingénieur avec Polytech et un master de gestion avec l'Institut d'Économie et de Management de Nantes-IAE (IEMN-IAE). Le Vice-président Qualité a été contacté pour envisager une démarche qualité sur le site, qui, en raison de sa taille réduite, peut servir de lieu d'expérimentation ou de site-pilote.

LE PRÉSIDENT remercie **M. GILBERT** pour sa présentation, souligne qu'il s'agit d'un schéma de développement de site avec un jeu partenarial fort, comme en témoigne le soutien de 50 000 euros apporté par la Région, en plus d'une participation à la réflexion sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche d'un cabinet externe.

M. GODIVEAUX relève qu'il a été question, dans la présentation, de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'ESPE sur le site yonnais, alors qu'il avait été annoncé que la politique de l'Université, en matière immobilière, était de ne plus construire de nouvelles surfaces sans en supprimer d'autres.

LE PRÉSIDENT répond que le processus de construction de ce nouveau bâtiment a été lancé avant l'entrée en fonctions de la nouvelle équipe présidentielle. Il s'est avéré impossible de l'interrompre. Ce nouveau bâtiment permettra de délaisser celui implanté dans le centre-ville de La Roche-sur-Yon. Il a été présenté comme un bâtiment destiné à l'IUFM, mais il s'agira en réalité d'un bâtiment permettant de procéder à des mutualisations entre les trois structures yonnaises.

Mme ISHOW demande quelle est la proportion des étudiants extérieurs dans le total des étudiants du site de La Roche-sur-Yon.

M. GILBERT répond que dans certaines formations comme celles de l'IUT, le recrutement n'est pas spécifiquement local et un tiers des étudiants vient de l'extérieur. En ce qui concerne la filière LEA, le recrutement est essentiellement local car cette formation existe aussi à Nantes, sauf en ce qui concerne la filière LEA Droit, pour laquelle la moitié des étudiants viennent du Grand Ouest.

Mme SAMI note que l'une des idées qui ont présidé à l'ouverture du site de La Roche-sur-Yon est de permettre à des étudiants de certaines catégories sociales de suivre

des études sans avoir trop de difficultés financières. Elle demande quelles sont, en 2012-2013, les différentes filières qui sont ouvertes à La Roche-sur-Yon pour permettre à ces étudiants de continuer leurs études.

M. GILBERT répond qu'à la fin des années 80, le taux de poursuite d'études supérieures n'était pas extrêmement élevé en Vendée. À l'époque, l'idée était d'installer des Universités un petit peu partout en France et beaucoup de petits établissements ont ouvert. La Roche-sur-Yon a fait le choix de demander à l'Université de Nantes d'installer des formations. À l'origine, le public était essentiellement constitué d'étudiants vendéens. Aujourd'hui, avec le développement des moyens de transport et l'amélioration des voies de communication, des étudiants domiciliés à Nantes font des allers-retours quotidiens. Mais des formations continuent d'accueillir des étudiants d'origine modeste, comme le département LEA, la filière Droit ou celle Droit-LEA. La décision d'y installer la licence professionnelle « Hôtellerie-restauration » a aussi été prise dans ce sens, pour répondre à la demande d'étudiants qui recherchaient une formation leur permettant d'entrer dans la vie professionnelle à partir d'un niveau Bac+3.

M. CLERGEAU fait remarquer que la situation de la Vendée présente plusieurs spécificités, avec l'existence de l'Institut Catholique d'Études Supérieures (ICES), la présence de lycées privés qui prétendent délivrer des diplômes de niveau Bac+4 ou Bac+5 et la forte présence du CNAM. L'évolution du paysage de l'enseignement au niveau local et régional est peut-être l'occasion de mettre un peu d'ordre. L'Université Catholique de l'Ouest a joué le jeu de l'intégration dans la carte de l'offre de formation régionale, ce qui n'a pas été le cas de l'ICES. De manière un peu provocante, on peut relever que si aucun enseignant de l'Université de Nantes ne faisait de vacations à l'ICES, celle-ci aurait du mal à exister. Une clarification est nécessaire car le potentiel de développement de l'Université en Vendée est limité par le rôle joué par les lycées privés et l'ICES. Un autre élément structurel devrait être également examiné par l'Université, à savoir la nature des relations qu'elle entretient avec les lycées publics sur la question des licences professionnelles, dans lesquelles elle devrait être plus présente en renforçant ses liens avec ceux-ci.

M. CLERGEAU ajoute que la Région ne finance pas et ne financera pas le syndicat mixte de gestion, pas plus à La Roche-sur-Yon qu'à Saint-Nazaire. C'est une position de principe, mais elle peut être amenée à intervenir sur des formations à travers l'alternance, la formation continue, pour concourir à leur dynamique. Les projets de développement de la filière numérique à La Roche-sur-Yon sont intéressants. C'est une filière où les besoins en formation sont importants, ce qui peut justifier d'en développer dans tous les grands pôles du territoire régional, dans une logique de complémentarité. Il y a également un enjeu industriel en matière de productique, domaine dans lequel le resserrement des liens avec les lycées serait intéressant pour proposer des spécialités qui répondraient aux besoins du tissu économique. La question du développement durable pourrait être un axe de développement du site de La Roche-sur-Yon, avec l'éco-construction, les énergies renouvelables et le génie de l'environnement, secteurs autour desquels, petit-à-petit, il serait possible de structurer des activités de recherche. Cela permettrait également de légitimer des formations de type ingénieur ou à Bac+5, afin de rapprocher progressivement La Roche-sur-Yon du modèle de Saint-Nazaire, qui a fait ses preuves.

LE PRÉSIDENT ajoute que l'exemple de Saint-Nazaire a été présenté au congrès des villes moyennes. L'évolution de ce site, de 1967 à aujourd'hui, est une source d'inspiration, même si l'on ne peut pas tout changer instantanément..

M. GODIVEAUX relève l'annonce de l'ouverture de nouvelles formations et demande si elles seront assurées par des enseignants déjà en poste dans cette ville, ou par des enseignants nantais qui devront se déplacer.

M. GILBERT fait remarquer qu'il est trop tôt pour pouvoir répondre, puisque le projet n'en est qu'au stade des études, mais qu'il est probable que les deux solutions seront combinées.

LE PRÉSIDENT remercie **M. GILBERT** pour sa présentation.

POINT 5 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE)

LE PRÉSIDENT propose d'ajourner l'examen de ce point. Le dossier nécessite encore quelques mises au point. Une réunion consacrée aux aspects budgétaires s'est tenue la veille et d'autres discussions doivent avoir lieu. Les points qui font le plus difficulté, pas seulement à Nantes mais sur l'ensemble du territoire, sont la gouvernance, le budget et l'inscription des étudiants. Les établissements avancent sur ce dossier en même temps que la loi est écrite ; c'est une difficulté supplémentaire.

M. POUZANT estime que ce n'est pas un problème de méthode et qu'il faudrait associer l'ensemble des acteurs pour engager une dynamique, avec un projet, des ambitions et une vision d'avenir. En effet, il ressort des informations obtenues de manière directe ou indirecte, que l'ambition et la vision font défaut dans les discussions actuelles. L'intersyndicale, et des collègues d'autres horizons sont également d'accord avec cette démarche, propose de s'inspirer de modèles construits ailleurs, où les personnels ont été amenés à travailler ensemble de manière constructive afin de mettre en marche une dynamique réelle. Il ne s'agit pas de faire de procès d'intention, car le dossier est compliqué et les acteurs locaux doivent travailler alors que le Ministère en est encore à préciser les contours de la réforme.

LE PRÉSIDENT répond que l'Université s'est inspirée du dossier de Créteil, qui comprend un volet recherche très fort. Il y a eu un blocage entre les trois Universités lié à la situation 2012-2013, qui aurait dû être levé beaucoup plus tôt. Sur tous les sujets, on peut ressentir la difficulté à passer du modèle IUFM à un modèle tout à fait différent, celui de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE). On ne peut que partager la volonté de manifester plus d'ambition, dès lors que l'on est capable de se projeter dans une configuration différente, sans dupliquer l'existant.

M. BERNOUSSI rappelle que l'idée défendue dès le début était celle d'une filière de l'éducation, qui engloberait l'ESPE et tous les acteurs de l'éducation, y compris aux niveaux de la recherche et des laboratoires. Mais il est vrai que l'on se dirige plutôt vers une réplique de l'existant.

Mme SAMI estime que pour faire mieux, notamment dans un cadre économique relativement restreint, il faut du temps et que cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il faut également une concertation qui soit un peu plus générale, avec tous les acteurs. Or, on manque de temps et il n'y a pas eu de concertation avec un certain nombre d'acteurs qui seront parties prenantes de la future ESPE.

LE PRÉSIDENT répond qu'il a effectivement manqué de temps. Mais un travail de concertation a été mené, comme en témoigne le nombre de groupes de travail sur les différents sujets, avec deux porteurs dont le Directeur de l'IUFM, relais représentatif de l'IUFM.

Mme SAMI répond que cela ne correspond pas au sentiment que les personnels et les enseignants-chercheurs des différents IUFM donnent l'impression d'avoir, même si ceux qui sont en charge du dossier ont vraiment fait ce qu'ils ont pu dans le cadre qui leur a été assigné.

M. LE BLAY confirme qu'il y a un problème de ressenti de la part d'un certain nombre d'acteurs dans les composantes disciplinaires, qui ont été cantonnés à un travail sur les maquettes et qui n'ont pas été véritablement invités à réfléchir à la configuration de l'ESPE en tant qu'établissement. Mais il n'est jamais trop tard pour corriger certaines orientations.

LE PRÉSIDENT répond que c'est la raison pour laquelle il propose de remettre l'examen du dossier d'accréditation au prochain Conseil d'Administration.

POINT 6 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DU BUREAU

LE PRÉSIDENT rappelle que le 23 avril 2012, il avait soumis la composition du Bureau à l'approbation du Conseil d'Administration. Il explique qu'il souhaite que M. Franky TRICHET, aujourd'hui Conseiller « stratégie numérique », devienne Vice-président « chargé des questions et ressources numériques », afin de renforcer son positionnement dans le travail avec les partenaires de l'établissement. Par ailleurs, M. HUMLER, Conseiller Recherche, Sciences et Techniques, quitte l'Université pour l'École des Mines. Enfin, le poste de Conseiller Formation continue, Apprentissage et Alternance, occupé par Mme L'ANTON, va être supprimé de la composition du Bureau. Il a été proposé à Mme LE DREFF de mener une réflexion globale sur la formation tout au long de la vie, incluant l'Université Permanente et le Centre de Formation des Apprentis (CFA Interuniversitaire), sans qu'elle devienne pour autant membre du Bureau.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, la nomination de M. Franky TRICHET, auparavant Conseiller stratégie numérique, comme Vice-président chargé des questions et ressources numériques.

POINT 7 : INFORMATION SUR LE NOUVEL ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET DES SERVICES DE L'UNIVERSITÉ

M. BIAIS rappelle qu'il est à la tête de la Direction Générale des Services (DGS) depuis quatre mois, période mise à profit pour prendre connaissance de l'existant et travailler avec l'ensemble des acteurs afin de proposer cette nouvelle organisation. Elle s'articule autour de deux grands ensembles fonctionnels. Le premier vise à fédérer toutes les directions ainsi que les services transversaux et communs qui concourent directement à la réalisation des missions de gestion. Il se décompose en trois blocs assez traditionnels : un bloc ressources humaines et environnement au travail ; un bloc finances et achats ; un bloc dédié aux fonctions de support et à la prospective principalement immobilière et en matière de système d'information. Le second ensemble vise à fédérer tous les services et directions qui apportent leur concours direct aux missions universitaires et académiques : la Direction des études et de la vie universitaire, qui a un rôle central dans la réflexion autour de la recomposition de l'offre de formation ; la recherche, avec l'idée de développer une recherche partenariale et axée sur l'innovation ; enfin, les relations internationales et la Direction de la vie étudiante.

M. BIAIS ajoute que ces deux grands ensembles fonctionnels sont rattachés directement à la Direction Générale des Services, qui sera organisée autour du Directeur général des services et d'un seul poste de Directrice générale adjointe. Deux structures seront directement rattachées à la Direction Générale des Services et auront une vocation plus transversale : la Cellule de soutien à la contractualisation, qui traite à la fois les exercices de contractualisation interne avec les composantes mais aussi toute la contractualisation externe, notamment avec les collectivités territoriales et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ; la Direction des affaires juridiques et institutionnelles.

M. BIAIS fait remarquer que cette nouvelle organisation consacre un lien fonctionnel fort entre la Direction Générale des Services et l'ensemble des responsables administratifs, qui assistent les Doyens au sein des composantes. Un thème de travail prioritaire est celui de l'amélioration du dialogue de gestion entre services centraux et services de proximité afin de parvenir à résoudre un certain nombre de difficultés et à être plus efficaces. D'un point de vue plus stratégique et en appui au projet Université 2020 porté par **LE PRÉSIDENT** et son équipe, le nouvel organigramme met l'accent sur de nouveaux objectifs : la promotion du dialogue social et la problématique de l'environnement de travail ; le développement de la qualité ; le développement durable ; l'élaboration d'une vraie prospective sur le plan directeur immobilier et le schéma directeur numérique.

M. BIAIS explique que les grands processus logistiques sont confiés à la Direction en charge du plan et de l'immobilier, puisqu'aujourd'hui cette logistique n'était pas traitée d'un

point de vue transversal mais reposait sur les services de proximité. Ils vont perdurer mais l'idée est de définir une politique de gestion des grandes fonctions logistiques avec un effort sur l'optimisation de l'ensemble des achats de l'établissement. Le développement du numérique est rattaché à la Direction des systèmes d'information. La Direction de la recherche se voit confier officiellement la mission de la promotion de l'innovation. Enfin, une Direction chargée spécifiquement de l'insertion professionnelle est identifiée, avec un lien fort avec le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO), mais aussi afin de porter une réflexion plus transversale sur la question de l'insertion professionnelle.

M. BIAIS souligne que ce nouvel organigramme reposera sur un projet de gestion, qui fera écho au projet stratégique du **PRÉSIDENT** et dont il est déjà possible d'exposer quelques principes d'action : placer résolument l'ensemble des services et des directions au service du **PRÉSIDENT** et de son équipe ; encourager le travail d'équipe et la concertation ; généraliser la démarche de projet ; formaliser d'avantage les décisions qui sont prises et renforcer le dialogue de gestion avec les services de proximité. Pour organiser ce travail d'équipe, la Direction Générale des Services réunit chaque semaine un Comité de coordination qui regroupe l'ensemble des directions centrales, et chaque mois un Comité de coordination qui est ouvert à l'ensemble des directions et des services qui interviennent en proximité au sein des composantes.

M. BIAIS conclut que cette nouvelle organisation a été présentée au Comité technique du 21 mai, qui s'est prononcé favorablement à l'unanimité des suffrages moins une abstention.

Mme SAMI salue la création d'une Direction en charge de l'insertion professionnelle qui faisait défaut à l'Université et demande si elle aura les moyens de travailler.

M. BIAIS répond que, dans le contexte qui est connu de tous, l'Université devra rester modeste du point de vue des moyens qui vont être mobilisés. L'idée est de s'appuyer fortement sur le SUIO, mais avec le projet de développer la réflexion transversale en matière d'insertion professionnelle, de profiter de la structuration en cours de la formation continue, du CFA Interuniversitaire, de la promotion sociale, et de fédérer d'avantage les différentes initiatives. Sur la base d'un premier diagnostic, un plan d'action plus général sera élaboré, en appui à la politique promue par **LE PRÉSIDENT** et par le projet Université 2020.

LE PRÉSIDENT ajoute que l'idée est de clarifier l'organisation et de permettre aux personnels administratifs de se positionner, notamment par rapport à chaque Vice-président. Il s'agit également d'assurer un portage à la fois politique et administratif.

M. CATALA juge le nouvel organigramme plus clair et plus lisible, mais qu'il manque un élément, à savoir les moyens qui seront affectés. Il donne l'impression que toutes les directions sont à égalité de force et un tableau complémentaire serait utile, qui indiquerait par exemple le nombre « d'Équivalents Temps Plein » (ETP) affectés à chacune d'elles. La différenciation des missions de soutien aux missions universitaires et des missions de gestion est très lisible et très intéressante, mais l'organigramme ne fait pas ressortir de mission de coordination de chacun de ces blocs.

M. BIAIS répond que le travail sur l'organigramme a été engagé mais n'est pas encore achevé. Il sera approfondi d'ici à la fin de l'année. Un des objectifs est de présenter un organigramme détaillé de chacune des directions, faisant apparaître leur organisation interne. Celle-ci sera harmonisée et structurée sur la base de pôles d'activités. Une fiche signalétique indiquera à la fois les ressources dont dispose chaque direction, mais aussi celles qui concernent leur thématique et qui sont en proximité, étant entendu qu'un travail doit être mené pour qu'il y ait un lien fonctionnel fort entre les services de proximité et les directions centrales. Enfin, la réflexion est totalement ouverte sur la question des ensembles fonctionnels.

LE PRÉSIDENT indique que, pour le niveau politique, le Comité de coordination hebdomadaire est un outil intéressant. Il permet de réaliser un véritable travail de transversalité et d'entretenir un véritable dialogue entre les services.

POINT 8 : APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POINT 8.1 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT À LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2013-2014

M. CLERFEUILLE rappelle que la NBI est une valorisation de rémunération versée sous forme de points d'indice supplémentaires qui viennent s'ajouter au traitement indiciaire de base des agents. Elle est attachée à certains emplois comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière. Des arrêtés ministériels dressent la liste des types de fonctions pouvant donner droit à NBI, en leur associant un niveau de responsabilité. Une commission interne à l'Université fait des propositions, qui sont soumises au Comité technique, qui a rendu un avis favorable, puis au Conseil d'Administration.

En réponse à **Mme SAMI**, **M. BIAIS** explique que 72 postes correspondant à des fonctions techniques sont concernés pour 1 065 points et 98 postes correspondant à des fonctions administratives pour 2 570 points. 104 postes concernés sont de catégorie A, 47 de catégorie B et 19 de catégorie C. Des échanges avec les partenaires sociaux devront peut-être avoir lieu, sur leur interprétation de ces chiffres et s'ils jugent cette répartition équilibrée ou non.

M. BROCHARD ajoute que des discussions vont être engagées sur la définition des fonctions et des NBI techniques, afin de revoir leur mode d'attribution. Il a en effet été constaté que cela n'a pas évolué depuis très longtemps.

Le Conseil d'Administration approuve avec 2 abstentions et 21 voix pour, la liste des fonctions éligibles à la NBI pour l'année 2013-2014, telles que présentées dans le tableau ci-joint.

POINT 8.2 : APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 DE L'EXERCICE 2013

M. BARBU explique qu'il s'agit de corriger les grandes masses du budget initial pour 2013, grâce à une remontée des composantes et des laboratoires de recherche. Le fonds de roulement disponible à la fin de l'année 2012 était de 2,8 millions d'euros et un prélèvement de 1,5 million d'euros était prévu en fin d'année 2013. Mais après budget rectificatif, ce prélèvement devrait être fortement réduit, à seulement 170 000 euros. Le budget initial s'élevait à 326 millions d'euros en fonctionnement, avec une masse salariale État et sur ressources propres d'environ 237 millions d'euros et environ 25 millions d'euros d'amortissements et de provisions. Le résultat prévisionnel était de -1,2 million d'euros.

M. BARBU détaille les points marquants des premiers mois de l'exercice budgétaire 2013. Les recettes prévisionnelles de la formation continue sont en hausse de près de 700 000 euros. Il est apparu que la contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique avait été surévaluée de 800 000 euros ; la provision a pu être reprise. Un ajustement du calcul de la masse salariale a permis de revoir à la baisse les enveloppes des traitements et des cotisations sociales, qui ont été diminuées de 500 000 euros. La prudence est toutefois de mise, même s'il y a des signes encourageants. L'analyse globale effectuée à l'occasion de la mise au point du budget rectificatif a permis d'établir que la moyenne des postes occupés à la fin du mois d'avril est inférieure à la moyenne constatée sur les 4 premiers mois de 2012. C'est également un signe encourageant et la traduction d'un meilleur encadrement des budgets.

M. BARBU poursuit avec les dépenses de fonctionnement courant, qui ont également diminué, de plus d'un million d'euros pendant les 4 premiers mois de 2013 par

rapport à la même période de 2012. La Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole, qui doivent en être remerciées, ont d'ores et déjà notifié le versement d'une partie de l'accompagnement financier supplémentaire qu'elles avaient promis à la fin de 2012, pour un montant global de 1,170 million d'euros. Ce versement répond à un réel besoin de l'Université et permettra de soulager sa trésorerie, dont le niveau suscitait quelques inquiétudes pour les mois de mai et juin. Cependant, d'autres caps difficiles sont prévus pour octobre et la fin d'année, dont l'amélioration des chiffres devrait faciliter le passage.

M. BARBU conclut que le budget de l'Université, après incidence du budget rectificatif n°1, s'établit donc à 322 959 832 euros. Les résultats des premiers mois de l'exercice budgétaire font apparaître un redressement modéré du résultat d'exploitation, un redressement sensible de la capacité d'autofinancement et permettent d'envisager une révision à la baisse du prélèvement sur le fonds de roulement. Cela traduit un léger mieux de la situation financière de l'Université, en partie grâce aux aides exceptionnelles qui ont été accordées et aux mesures de clarification des dépenses et des circuits de prise de décision, tant pour les dépenses de fonctionnement que d'investissement. De ce point de vue, le nouvel organigramme des services de l'Université, qui vient d'être présenté, est le reflet de l'ensemble des mesures impulsées par l'équipe politique. Une structure est mise en place, qui permettra de mieux maîtriser les dépenses.

Mme SAMI rappelle que le plan de retour à l'équilibre prévoit de geler 50 postes d'enseignants-chercheurs et 26 postes de BIATSS. Elle demande si ces postes vont tourner chaque année sur les différentes composantes, comme il l'est indiqué dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mai 2013, où il est rapporté que ce ne seront pas forcément les mêmes postes qui seront gelés et que ceux qui le sont une année pourraient tourner et passer sur d'autres services. La question précise est de savoir s'il s'agit de geler un nombre de postes au-delà du nombre de postes déjà gelés.

M. BARBU remercie **Mme SAMI** de poser cette question, car s'il a plusieurs fois clarifié ce point, il constate que des interrogations subsistent autour de ces chiffres, ce qui est compréhensible, s'agissant d'une mesure forte. Il a été décidé et écrit dans le plan de retour à l'équilibre qu'il était nécessaire de geler 50 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs et 26 postes de BIATSS, pour les années 2013, 2014 et 2015. L'objectif est de faire une économie sur la masse salariale correspondante par rapport à l'année 2012. On regarde l'état des postes occupés fin 2012 et on espère arriver pour la rentrée 2013, quand les mouvements des BIATSS, des enseignants et des enseignants-chercheurs auront eu lieu, à ce total annoncé de moins 76 postes. Cela conduirait à une économie substantielle sur la masse salariale, qui pourrait contribuer, à hauteur de 3,5 ou 4 millions d'euros, au comblement d'une partie du déficit de la masse salariale État, qui s'élève à 6,2 millions d'euros.

M. BARBU ajoute que le nombre de postes gelés restera le même, qu'il ne s'agit pas de les additionner d'une année sur l'autre et que ce n'est donc pas cumulatif. Les 50 postes gelés en 2013 tourneront en 2014. Mais il faut rappeler que pour beaucoup de ces 50 postes, il n'y avait pas de demande de publication. Il y avait en effet trois catégories de postes : ceux pour lesquels aucune demande de publication n'était formulée ; ceux pour lesquels les composantes demandaient des ATER ; ceux au nombre d'une quinzaine que les composantes auraient voulu publier, mais pour lesquels une décision de gel a été prise. Cinquante postes sont donc identifiés dans certaines composantes et gelés. L'année d'après, il ne sera pas imaginable de garder ces mêmes postes gelés ; il faut qu'il y ait une rotation afin d'aboutir à une répartition de l'effort. En deuxième année, il sera effectué un même inventaire des postes venant au mouvement et il sera fait en sorte de faire tourner la mesure sur d'autres composantes que celles concernées la première année. L'objectif est d'avoir 50 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs et 26 postes de BIATSS gelés fin 2014, par rapport à l'année 2012.

Mme ISHOW demande combien de postes auraient été effectivement publiés si tous avaient dû l'être.

M. BARBU répond que fin 2012, lorsqu'il a été question de ces mesures pour la première fois, l'équipe présidentielle venait de commencer le travail de réorganisation et cherchait à connaître les chiffres précis. Elle ne pouvait pas avoir une connaissance parfaite de l'ensemble des postes d'enseignants-chercheurs vacants chaque année, ou, au moins de ce que l'on peut appeler un peu trivialement le « réservoir » de postes libres chaque année. Ce réservoir peut être évalué à 70 ou 80 et apparaît à peu près constant tous les ans. Il a pu être constaté que beaucoup de ces postes étaient des postes vacants pour lesquels il n'y avait pas de demande de publication et n'étaient pas pourvus par des ATER. La mesure du gel consiste à essayer de consolider, pour être certain que par rapport à des années de fortes dépenses de masse salariale comme 2011 et 2012, ces postes-là ne seraient pas pourvus. Il s'agit d'avoir plus de visibilité sur ces postes naturellement vacants, que de prendre une décision autoritaire. La décision autoritaire de geler des postes n'en touche, en réalité, qu'environ 15 sur les 70 à 80 naturellement vacants d'année en année. Mais il n'y a toutefois pas encore de certitude d'avoir obtenu un différentiel de 50 postes par rapport à 2012, car le mouvement de promotion des enseignants, d'obtention de concours, de départ ou d'arrivée d'enseignants par mutation n'est pas complètement sécurisé.

Mme ROUSSEAU-GANCEL précise que l'Université avait atteint un taux de publication des postes enseignants vacants de 90 à 95 % jusqu'à l'année dernière et qu'il est tombé à 60 ou 70 % cette année. 50 postes n'ont pas été publiés et ne seront pas pourvus par des ATER, et il y a eu 68 publications.

M. BROCHARD rappelle que la répartition des postes de BIATSS gelés avait été présentée au Comité Technique de mars et demande qu'à l'issue du mouvement, en septembre, une liste claire des 26 postes gelés soit présentée au Conseil d'Administration, ainsi que des 50 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs.

M. BARBU répond que ce sera aisé pour les BIATSS car les postes ont été identifiés un par un. Mais cela ne sera pas très significatif pour les enseignants et enseignants-chercheurs, car ce gel s'opère par rapport à un réservoir de poste vacants, sur lequel l'établissement va continuer d'agir pour avoir un différentiel de 50 postes. Il sera donc possible de fournir un état de tous les postes vacants à la fin 2013, qui sera supérieur à 50.

M. CLERFEUILLE ajoute que ce qui pourra être communiqué sont les postes vacants en 2012 et ceux qui sont vacants en 2013. Le but de l'opération est d'aboutir à 50 de plus.

M. CATALA signale qu'il ne faudrait pas que cette question de gel des postes fasse oublier un autre problème, celui de la très grande inégalité de traitement et de répartition des postes d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS entre les composantes. Il faudra un jour ou l'autre s'attaquer à ces inégalités de répartition des moyens et de taux d'encadrement entre composantes.

LE PRÉSIDENT répond que l'outil de dialogue de gestion qu'est le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est de nature à permettre d'avoir une vision globalisée de l'allocation des moyens.

M. BARBU précise que le travail sur la question du gel des postes est un travail d'équipe mené avec les Vice-présidents et les services, en prenant en compte des composantes marquées par un sous-encadrement plus important que les autres, car toutes sont en sous-encadrement, et de l'ensemble de l'activité pédagogique et de recherche de toutes. Il ne s'agit donc pas d'un calcul gestionnaire et déshumanisé.

M. GODIVEAUX demande pour quelles raisons les tutelles tendent à ne plus reconnaître la distinction entre masse salariale État et masse salariale sur ressources propres.

M. BARBU répond que la loi sur les Libertés et les Responsabilités des Universités (LRU) a amené une dévolution des moyens en personnel aux Universités, qui ont la responsabilité totale et globale de leur gestion. L'État estime que c'est un tout dont l'Université doit faire son affaire et que la distinction des ressources n'est pas recevable.

M. KERBOURC'H demande si le gel de postes ne va pas amener l'État à diminuer sa dotation.

M. BARBU répond par la négative et que les nouvelles que l'on peut avoir sur la masse salariale sont assez encourageantes. Il y aurait ainsi une prise en compte plus officielle du CAS Pensions.

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'en ce qui concerne les postes hospitalo-universitaires, gérés par ailleurs, le risque existe qu'un poste gelé soit un poste confisqué.

M. BARBU ajoute que les craintes pour l'année à venir portent plus sur le budget de fonctionnement que sur la masse salariale, à condition que le CAS Pension et le Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) soient complètement couverts. Il a en effet été question, dans les Ministères, d'une possible baisse de plus de 10% des budgets de fonctionnement.

Mme SAMI explique qu'elle retient qu'à l'occasion de la dernière campagne, en 2012, un certain nombre de postes n'ont pas été ouverts sans pour autant être gelés. Il y avait donc en décembre un certain nombre de postes non ouverts mais pas gelés. Leur nombre n'est pas connu, puisque, quand la question avait été posée, la réponse avait été que l'on ne savait pas très bien combien. À partir de décembre, 50 postes, qui ne sont pas ouverts, ont été gelés. À partir de maintenant, ce sera toujours ces 50 postes. La question se pose si ce n'est pas juste jouer sur les mots, puisqu'à la dernière campagne, un certain nombre de postes n'étaient déjà pas ouverts, mais que l'on n'a pas voulu utiliser le terme de « gelés ».

M. BARBU répond qu'à sa connaissance la nouvelle équipe n'a jamais appliqué de décisions de gels de postes prises par l'ancienne équipe. Un document faisait état d'un gel de 14 postes, qui dans les faits n'était pas avéré. Il y avait le fameux volant habituel de postes au mouvement, pour lesquels il y avait parfois des demandes de publication, parfois des demandes d'ATER qui ont toutes été satisfaites, par l'équipe précédente ou la nouvelle, et aucun poste n'a été caractérisé comme gelé. Depuis des décisions ont été prises, écrites, et elles sont appliquées en tenant compte des situations sur le terrain, comme par exemple le fait que certaines composantes ne demandaient pas la publication de certains postes. Les décisions nettes portent sur une quinzaine de postes vacants, qui faisaient l'objet d'une demande de publication qui a été repoussée et sans qu'il y ait recrutement d'ATER.

Mme ISHOW demande si les conséquences du gel de postes, en termes de fonctionnement, ont été étudiées par rapport à des établissements qui ont connu cette situation.

LE PRÉSIDENT répond que les établissements qui sont passés aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) puisent dans leur fonds de roulement. La particularité de l'Université de Nantes est d'avoir un fonds de roulement quasi-inexistant, des investissements au point mort, des coûts d'exploitation du patrimoine immobilier en hausse. Or les investissements entraînent des amortissements, qui entraînent de la capacité d'autofinancement qui permettra de porter la politique que l'établissement veut mettre en œuvre. Cette mécanique doit être relancée. Il est difficile de comparer la politique de gels de postes d'un établissement à l'autre, car tous ne procèdent pas de la même façon. Cette problématique est à rapprocher de la remarque de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), estimant pléthorique l'offre de formation de l'établissement. Tout un travail d'analyse de celle-ci, inadaptée aux moyens de l'Université, est d'ailleurs à mener.

Mme SAMI souhaite que les choses soient transparentes, que l'on sache où l'on va et comment on y va.

M. BARBU répond qu'il n'y a aucune volonté de cacher les choses, que les chiffres seront publiés dès qu'ils seront établis de façon certaine.

Mme ISHOW estime qu'il y a peut-être eu le sentiment de ne pas avoir été suffisamment informés en amont. Un déficit d'information a peut-être pu conduire à des blocages dans certaines composantes.

LE PRÉSIDENT souhaite remercier les Collectivités locales d'avoir accepté, pour cette année, de participer à l'accompagnement de l'établissement. Les mesures prises par l'Université sont difficiles, impopulaires et douloureuses, mais comprises. Les aides de la Région, de l'État et de Nantes Métropole vont lui permettre de passer le cap de l'année 2013. En l'absence d'autres interventions, il propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 2 abstentions et 24 voix pour, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2013 dont le montant s'élève à -3 043 884 € en prévisions de dépenses et -2 675 232 € en prévisions de recettes.

POINT 8.3 : INFORMATION SUR LA LETTRE D'INTENTION RELATIVE À UN « PÔLE SANTÉ DÉCLOISONNÉ »

LE PRÉSIDENT note que l'expression de « Pôle Santé décloisonné » prête un peu à confusion, car un travail sur une déclinaison en Pôles, en ensembles, est mené à l'Université. Ainsi, l'ensemble Santé, le Pôle Santé, est en train de se structurer, grâce à l'outil des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

LE PRÉSIDENT explique qu'il s'agit de rendre plus lisible le travail qui est mené depuis des années entre l'École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique (ONIRIS), pour ses parties vétérinaire et agroalimentaire, et l'Université, principalement l'UFR de Médecine et des Techniques médicales. L'idée est de s'appuyer sur le concept « One Health », « Une Santé », c'est-à-dire le rapprochement entre les Santé animale et humaine. Aujourd'hui 75% des nouvelles pathologies sont d'origine animale et les réponses ne sont pas adaptées parce qu'il n'y a pas de formations complémentaires, pas de vrai dialogue, pas de recherche commune assez forte pour répondre à ces enjeux. La situation nantaise est assez particulière, en raison du travail collectif qui est mené entre les collectivités locales et les établissements et entre établissements. Mais la question se pose de savoir comment faire mieux, pour former des professionnels mieux adaptés aux grands enjeux transversaux, interdisciplinaires, comment rendre lisible le travail mené entre une Grande École et l'Université, comment participer au schéma de développement universitaire de la Métropole. La lettre d'intention qui est présentée aujourd'hui est déclarative ; une structure sera présentée à un prochain Conseil d'Administration. Elle ne sera pas de nature immobilière, mais consistera plutôt en une coque juridique.

M. SAÏ souligne que ce projet est basé sur les acquis d'un travail commun mené depuis trente ans. Il ne s'agit pas de substituer aux projets portés par chacun des deux établissements, mais de trouver une réelle valeur ajoutée, qui apporte un élément différenciant que d'autres en France ne peuvent pas apporter. Il s'agit également d'avoir un effet démonstrateur, c'est-à-dire d'être capable de produire un objet, qui peut ensuite s'exporter comme un concept nouveau à l'échelle française, voire internationale. Ce projet de « One Health » est l'un des deux aspects de ce que l'Université de Nantes et ONIRIS peuvent porter en commun à l'avenir, avec la question de l'agroalimentaire et de l'alimentation pour laquelle les deux établissements peuvent également apporter des éléments différenciants et démonstrateurs. La meilleure façon de le faire est de déterminer les contenus avant de bâtir une coquille, pour nourrir les schémas régionaux et métropolitains et d'apporter un élément différenciant au contrat de site.

LE PRÉSIDENT précise que l'ensemble Santé participera à l'élaboration du projet.

M. GODIVEAUX salue ce projet qui est réellement la structuration d'un partenariat efficace s'inscrivant dans la durée entre l'Université de Nantes et ONIRIS, qui

intellectuellement est très riche et extrêmement pertinent et qui offre de très belles perspectives pour l'avenir, d'autant plus par son aspect inédit en France. L'expression de « Pôle Santé Décloisonné » n'est effectivement pas très bien choisie. Si l'on veut marquer les esprits, il faut trouver une appellation qui soit suffisamment concise et explicite.

M. GODIVEAUX demande quel sera le budget de ce « Pôle Santé Décloisonné » et si les coûts de mise en place et de fonctionnement sont connus. Il demande également si ce projet va amener l'émergence d'enseignements communs, qui réuniront des étudiants des différentes filières, et le développement de stages spécifiques où les étudiants des différentes filières pourront travailler ensemble.

LE PRÉSIDENT répond que dans un premier temps, il s'agit de présenter le contenu, l'objectif partagé, la plus-value. La question de la structure sera examinée ensuite. On peut imaginer une structure très souple dépourvue de personnalité morale et de budget. Les transversalités de formations et de lieux de formation sont l'objet du projet ; elles existent déjà en recherche.

Mme JOLLIET-ÉVIN revient sur les projets pédagogiques, dont certains se mettent en place dès septembre 2013, comme le master 2 – M-AN-IMAL « Ingénierie et management de la sécurité sanitaire et nutritionnelle, autour du triptyque animal-homme-alimentation ». Les enseignants vétérinaires et de l'UFR de Médecine et des Techniques médicales se sont réunis et il y aura une collaboration, à terme. Certaines mutualisations de disciplines commencent à être préfigurées, portant sur les années de premier cycle essentiellement.

M. LE BLAY, en qualité d'historien de la médecine, trouve ce projet passionnant du point de vue de la recherche. L'un des grands historiens de la médecine, Mirko GRMEK, avait inventé dans les années 1980 le concept de « pathocénose », qui permet d'étudier les pathologies humaines sous un angle historique et géographique. Il avait pu démontrer que la première grande rupture de la « pathocénose » humaine, dans l'histoire de l'Humanité, était le passage du paléolithique au néolithique, c'est-à-dire le moment où les Hommes avaient commencé à être des cultivateurs et des éleveurs. Leur santé a été affectée à partir du moment où ils ont commencé à être en contact direct avec des animaux. Ce projet est fondamental d'un point de vue épistémologique, ce qui le rend remarquable et ce type de structuration territoriale est amené à se développer.

M. ADNET explique que les étudiants de l'UFR de Pharmacie et des Sciences biologiques attendent beaucoup des possibilités de collaboration et de partenariat avec ONIRIS. Beaucoup de cours sont basés sur la physiologie animale. Il y a un manque certain d'enseignements en la matière, ainsi que sur toutes les études précliniques relatives aux médicaments.

Mme ISHOW demande comment le « Pôle Santé Décloisonné » va se positionner et se différencier par rapport à l'ensemble qui, dans le Val de Marne, regroupe l'École Vétérinaire, l'Université de Paris-Est Créteil Val de Marne et l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA). Elle demande également comment l'UFR des Sciences et Techniques sera associée au projet.

M. SAÏ rappelle que les pharmaciens et les vétérinaires ont pu avoir dans le passé des désaccords sur la question de la délivrance du médicament, mais ils ont été résolus. Il faut plaider pour une contribution de la partie vétérinaire à la formation des jeunes pharmaciens, dans l'esprit de leur professionnalisation, notamment sur la question du médicament vétérinaire. Il y a déjà des interactions importantes à Nantes, entre ONIRIS et l'UFR de Pharmacie et de Sciences Biologiques et cette collaboration doit être approfondie. En ce qui concerne l'ensemble parisien, il faut rappeler que l'École Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort, est un Établissement Public Administratif (EPA) alors qu'ONIRIS est un Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) de la catégorie des « Grands établissements ». L'École Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort est rattachée depuis quelques années à l'Université de Paris-Est Créteil-Val-de-Marne. Ce

rattachement montre qu'ils ont abordé la question par le contenant plutôt que par le contenu, et il ne se passe rien. Il y a beaucoup plus de chances de bâtir quelque chose de durable en commençant par définir un projet.

Mme JOLLIET-ÉVIN précise que le rapprochement qui s'est opéré entre l'École Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort et la Faculté de Médecine de l'Université de Paris Val-de-Marne, est le résultat du travail d'un homme, médecin et pharmacien, pour le développement de la recherche sur une thématique bien précise. Nantes n'adopte pas du tout la même approche.

M. SAÏ ajoute que ce rapprochement et ces interactions doivent dépasser le cadre de l'anecdotique. Il doit être procédé à un changement culturel, dans le système de formation et auprès des jeunes.

Mme SAMI trouve ce projet extrêmement intéressant. Mais elle souhaite attirer l'attention sur une vigilance à avoir, au niveau des formations, sur le fait que des partenariats pourraient ne pas se passer aussi bien que l'on voudrait, parce que les aspects budgétaires pourraient venir polluer un certain nombre de démarches. Il faudrait définir en amont qui est le porteur du projet au niveau des formations, comment se partagent les budgets, etc. Il s'agit ainsi d'éviter de connaître à nouveau des situations comme celle qu'il y a eu au niveau de l'agroalimentaire. Il convient aussi de ne pas oublier que l'UFR des Sciences et Techniques est aussi partie prenante.

LE PRÉSIDENT répond que l'agroalimentaire est exactement l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire, avec des formations communes où l'un des partenaires, pour différentes raisons, décide de manière unilatérale d'y mettre fin.

POINT 8.4 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION, DE RENOUVELLEMENT OU DE MODIFICATION DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ OU DE DIPLÔMES INTERUNIVERSITAIRES

M. BERNOUSSI explique que 32 demandes de renouvellement de Diplômes Universitaires (DU) ou de Diplômes Interuniversitaires (DIU) ont été examinées par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU), 7 demandes de modifications et 9 demandes de création, soit un total de 48 dossiers. Deux DU ont particulièrement fait l'objet de débats devant le CEVU, le DU d'Études et de management franco-chinois et le DU de Conducteur de projet en éco-construction à Saint-Nazaire. Deux questions générales ont été débattues au CEVU : d'une part la nécessité de valoriser la promotion sociale, domaine dans lequel l'Université est un acteur important ; d'autre part la prise en compte et la valorisation des heures des Professeurs d'Université – Praticiens Hospitaliers et des Maîtres de Conférences – Praticiens Hospitaliers (PUPH, MCUPH). En effet, l'effectif d'équilibre du DU Chirurgie néo-natale est de deux ; ce qui, pour cette spécialité, est déjà un effectif important. Il n'est pas possible de le facturer au coût réel. Ce qui est souvent fait pour les DU du secteur Santé, est de mettre les heures PUPH comme égales à zéro, comme si elles ne coûtaient rien. L'idée est de montrer que cela a un coût, en dépenses et en recettes, et que l'Université subventionne indirectement ces formations. Enfin, pour la première fois, le responsable de la promotion sociale a été invité à participer au prochain CEVU, pour une présentation de toutes les formations de ce domaine.

M. GODIVEAUX intervient sur la question du DU « Formation complémentaire en gynécologie pour les sages-femmes ». Si l'activité en gynécologie médicale est de plus en plus transférée vers les sages-femmes, ne doit-on pas plutôt renforcer l'enseignement de la gynécologie dans la formation initiale des étudiants en maïeutique ? Il faut être vigilant sur le risque qu'il y a à multiplier les DU pour pallier les manques de la formation initiale, plutôt que de reconsidérer celle-ci.

M. GODIVEAUX conclut que toutefois, dans l'état actuel des choses et pour les professionnels en place, ce DU a une vraie importance et qu'il votera pour tout en restant vigilant sur ce sujet.

LE PRÉSIDENT répond que dans ce domaine, le DU peut être aussi une phase de transition, notamment sur des aspects novateurs qui ne peuvent pas être inclus dans la formation initiale.

Mme SAMI fait savoir qu'elle partage totalement la position exprimée par **M. GODIVEAUX** et que c'est une problématique à ne pas oublier et sur laquelle il convient de réfléchir.

M. GODIVEAUX explique qu'il ne comprend pas bien ce que le DU « Troubles envahissants du développement et autisme », présenté par l'UFR de Psychologie, apporte de nouveau par rapport à ceux qui existent déjà dans d'autres villes. Il y a quatre DU de ce type dans le Grand Ouest. Il faut arrêter de multiplier les DU et les intitulés. La Ministre avait fait cette remarque que la multiplication des intitulés des licences leur faisait perdre toute lisibilité, notamment pour les entreprises. La question se pose si le même risque n'existe pas pour les DU et si une réflexion ne devrait pas être menée entre les Universités pour les harmoniser.

M. BERNOUSSI répond que l'approche de l'autisme développée dans le dossier est différente de l'approche psychanalytique traditionnelle, qui est aujourd'hui dépassée. Il s'agit donc d'insister sur cette nouvelle approche, mise en œuvre en lien avec les associations, les structures locales et le tissu local.

M. GODIVEAUX fait remarquer que cet aspect devrait alors être plus développé dans le dossier de présentation. En l'état de ce dossier, il demandera que ce DU fasse l'objet d'un vote à part car il s'y opposera pour les raisons qu'il a indiquées précédemment.

M. BIAIS ajoute que sur le plan hospitalo-universitaire, la pédopsychiatrie est en train d'évoluer et cela a des impacts significatifs sur le positionnement de cette discipline à Nantes. Les changements individuels doivent aussi s'apprécier à l'aune des collaborations institutionnelles.

Mme LESTIEN demande si les dossiers de DU « Études technologiques internationales (DUETI) associée aux IUT de Nantes et de La Roche-sur-Yon » et « Conducteur de projet en éco-construction », présentés par l'IUT de Saint-Nazaire, le sont bien en cohérence avec le conseil de filière, afin de conserver une cohérence de filière.

M. BERNOUSSI répond que le DU DUETI est transversal et indépendant de toute notion de filière. Le DU « Conducteur de projet en éco-construction » a bien été présenté en lien avec la filière.

M. GODIVEAUX intervient sur la série de DU de Médecine pour lesquels des modifications sont demandées. Elles portent principalement sur les tarifs, comme par exemple pour le DU « Uropédiatrie », où le tarif 4 passe de 150 à 325 euros, soit plus du double. Ces augmentations ne sont pas toujours vraiment justifiées dans les dossiers, pour des DU qui sont déjà à des tarifs assez élevés. Le prix du DU doit être justifié par son contenu et ne doit pas être une variable d'ajustement pour augmenter les ressources propres des composantes.

M. BERNOUSSI répond que ces tarifs sont définis par le service de formation continue du pôle concerné et voté par le Conseil de la composante concernée. Le CEVU ne vérifie que l'adéquation du tarif proposé à la grille de tarifs qui a été arrêtée.

Mme SAMI rappelle qu'elle s'est plusieurs fois exprimée en s'étonnant des heures des PUPH et MCUPH comptabilisées comme nulles. Elle salue le fait que ces heures soient prises en compte et valorisées pour l'un des DU. Mais la valorisation de ces heures doit également apparaître pour tous les autres DU.

M. BERNOUSSI répond que c'est exactement l'idée, de pouvoir valoriser en dépenses et en recettes toutes les heures égales à zéro, ce qui montre que l'Université investit, par exemple dans la formation d'un chirurgien néonatal.

M. GODIVEAUX rappelle qu'il avait été décidé que les DU devaient être présentés au Conseil d'éthique et demande ce qu'il en est.

LE PRÉSIDENT répond que le Conseil d'éthique est pour le moment composé de deux personnes, qui ont commencé par examiner l'ensemble des DU. L'équipe sera renforcée d'un troisième membre et le circuit doit être d'avantage formalisé, mais il existe.

Mme SAMI explique qu'elle avait cru comprendre que tout nouveau DU devait lui être soumis, alors qu'il semble que le Conseil d'éthique commence par examiner les DU existants.

LE PRÉSIDENT répond que, dans un premier temps, il doit être réalisé une photographie de la situation. Puis, à l'avenir tous les DU passeront par ce filtre avant d'être soumis au CEVU. Des formations qui sont proposées au sein de l'établissement pourront lui être soumises. Les DU présentés aujourd'hui ne lui ont pas encore été soumis.

Mme JOLLIET-ÉVIN précise qu'avant leur passage au Conseil de l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales, le contenu des DU est examiné par un groupe qui en évalue les différents aspects, comme la pertinence pédagogique, le recrutement des enseignants et les aspects éthiques.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve :

- avec 1 abstention, 3 voix contre et 19 voix pour, la demande de création du DU « Troubles envahissants du développement et autisme : prises en charge éducatives et comportementales des enfants et des adolescents », dont le dossier est joint en annexe ;
- avec 5 abstentions et 18 voix pour, la demande de création du DIU « Chirurgie Néonatale », dont le dossier est joint en annexe ;
- avec 2 abstentions et 21 voix pour, la demande de création du DIU « Réhabilitation respiratoire du Grand-Ouest », dont le dossier est joint en annexe ;
- à l'unanimité avec 23 voix pour, la demande de création du DIU « Hématologie biologique », dont le dossier est joint en annexe ;
- avec 2 abstentions et 21 voix pour, la demande de création du DU « Techniques avancées en Endoscope Diagnostique », dont le dossier est joint en annexe ;
- avec 1 abstention, 2 voix contre et 20 voix pour, la demande de création du DU « Formation complémentaire en gynécologie pour les sages femmes », dont le dossier est joint en annexe ;
- à l'unanimité avec 23 voix pour, la demande de création du DU « Socio-esthétique », dont le dossier est joint en annexe ;
- avec 2 voix contre et 21 voix pour, la demande de création du DU « Études de management franco-chinois », dont le dossier est joint en annexe ;
- avec 2 abstentions et 21 voix pour, la demande de création du DU « Conducteur de projet en éco-construction », dont le dossier est joint en annexe ;
- avec 2 abstentions et 21 voix pour, les demandes de modifications des DU et DIU dont les dossiers sont joints en annexe ;
- à l'unanimité avec 23 voix pour, les demande de renouvellement des DU et DIU dont les dossiers sont joints en annexe.

POINT 8.5 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION OU DE MODIFICATION DE MAQUETTES LMD

M. BERNOUSSI explique que pour ce qui est des demandes de modification, toute confiance est faite aux composantes par le CEVU et que celui-ci, après un examen administratif, en approuve l'ensemble. Il donne la liste des maquettes concernées, en précisant que pour les maquettes de Santé, il s'agit de mises en conformité avec la réglementation sur le schéma LMD, avec la mise en place du diplôme approfondi en sciences odontologiques et pharmaceutiques. Pour ce qui est des créations, il s'agit de Licences professionnelles.

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour, les demandes de création ou de modifications des maquettes LMD dont les dossiers sont joints en annexe.

POINT 8.6 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS DE NANTES-ATLANTIQUE (OSUNA)

M. CLERFEUILLE explique que l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique (OSUNA) souhaite s'adjoindre deux nouvelles tutelles, l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER) et le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), en plus de ses tutelles actuelles. Les autres modifications demandées en découlent.

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour, les modifications des statuts de l'OSUNA détaillées dans le tableau ci-joint.

POINT 8.7 : BILAN ANNUEL DES SECTIONS DISCIPLINAIRES

M. BELLETTRE explique que 23 cas ont été traités depuis le début de l'année universitaire et 27 depuis le début de la mandature. Pour chaque cas, la section disciplinaire siège deux fois, la première en formation d'instruction et la deuxième en formation de jugement. Beaucoup de cas récurrents concernent des fraudes à l'examen ou des vols en bibliothèque universitaire, par des étudiants jeunes qui pèchent parfois par naïveté et à qui sont infligées des sanctions avec sursis. Il y a également quelques cas plus graves, d'étudiants plus âgés et de niveau Master, notamment pour des problèmes de plagiat, qui sont traités en tenant compte de la jurisprudence et du contexte social et pédagogique dans lequel évolue l'étudiant. Ils peuvent donner lieu à des sanctions d'exclusion sans sursis. Au mois de décembre, il a été procédé à un rappel des bonnes pratiques pour l'organisation des sessions d'examen et de la conduite à tenir en cas de fraude avérée. Cela a permis de récupérer plus de dossiers à traiter par la Section disciplinaire.

M. GODIVEAUX fait remarquer qu'un des éléments qui revient souvent lorsque les étudiants sont entendus par la Section disciplinaire, est qu'ils n'ont pas conscience des sanctions qui peuvent leur être infligées. Il faudrait, qu'aux consignes qui sont lues à l'ouverture des séances d'examen, soient ajoutées les sanctions encourues en cas de fraude. Ils ne pourront ainsi plus prétendre qu'ils n'avaient pas conscience des risques qu'ils prenaient.

M. BELLETTRE répond qu'effectivement les actions de communication ont été menées essentiellement en direction des Directeurs de composantes et du corps enseignant. Il serait en effet utile maintenant de communiquer en direction des étudiants, dans les livrets d'accueil notamment.

LE PRÉSIDENT remercie **M. BELLETTRE** de s'être chargé de cette Section disciplinaire qui représente un investissement supplémentaire mais aussi une expérience humaine.

POINT 8.8 : APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS

Mme SAMI remarque que des tarifs de la formation continue appliqués aux salariés sont passés de 4 000 euros à 4 520 euros. Les tarifs avec financement totalement individuel passent de 3 000 euros à 3 520 euros ; ceux pour les demandeurs d'emplois s'élèvent à 2 260 euros. Ces tarifs continuent de paraître excessifs, en particulier pour ceux appliqués aux demandeurs d'emploi qui ne sont pris en charge par aucun organisme.

M. CLERFEUILLE répond que le tarif « demandeur d'emploi » est effectivement avec une prise en charge par Pôle Emploi. Le tarif individuel concerne les personnes qui ne bénéficient d'aucun financement, mais il y a toujours moyen de saisir la commission mise en place pour l'attribution du « tarif social » ou de faire une demande au **PRÉSIDENT** par courrier.

Mme SAMI fait remarquer qu'il faudrait que le public soit informé de l'existence de ce tarif social.

M. CLERFEUILLE répond qu'un effort de communication important a été réalisé, à la suite d'une remarque faite il y a un an dans cette instance. L'Université de Nantes est d'autre part l'une des rares Universités à afficher ce tarif social.

Mme BROUSSAUDIER relève que les tarifs affichés n'en nuisent pas moins à l'attractivité des formations proposées.

Mme SAMI estime qu'un certain nombre de personnes ne souhaite pas s'engager dans une démarche de sollicitation du « tarif social ». Pour ceux-ci, l'Université pourrait faire un effort dans sa communication ou dans les procédures mises en œuvre pour l'accorder.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 1 abstention, 2 voix contre et 19 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau ci-joint.

POINT 9 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)

M. GODIVEAUX fait acte de candidature en séance.

Le Conseil d'Administration élit M. GODIVEAUX représentant des étudiants au Conseil du SUMPPS, à l'unanimité avec 22 voix.

POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES

Mme BROUSSAUDIER, au nom des organisations étudiantes représentées en séance, procède à la lecture d'une motion :

« Mercredi après-midi à Paris, Clément MÉRIC, étudiant de 19 ans, syndicaliste et militant antifasciste, a trouvé la mort suite à l'agression de son groupe d'amis par une bande de skinheads, issue des JNR (Jeunesses Nationalistes Révolutionnaires).

Cette agression n'est pas un fait isolé. A Nancy, par exemple, l'Université a porté plainte suite à des affiches incitant à la haine et à la violence homophobe venant d'une organisation universitaire d'extrême droite, le GUD (Groupement Union Défense).

Dans ce climat de violence, le milieu universitaire, défenseur des valeurs de la République, se doit de réagir. Le Conseil d'Administration dénonce cet acte odieux, qui s'inscrit dans la

lignée des actes de violence perpétrés par des groupuscules d'extrêmes droite de plus en plus décomplexés et virulents.

L'expression de la haine n'a pas sa place en démocratie, et l'Université doit veiller à ce qu'aucune association en son sein ne véhicule ces idées. »

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des 20 membres présents ou représentés :

- **condamne l'agression mortelle dont a été victime M. Clément MERIC, étudiant à l'Institut d'Études Politiques de Paris, le 5 juin 2013 ;**
- **rappelle que la haine et la violence n'ont pas leur place en démocratie et que l'Université doit veiller à ce qu'aucune organisation ne les propage sur les campus.**

En l'absence d'autres questions diverses, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 11 heures 10.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


OLIVIER LABOUX